

5. Circulation : gestion de la taxe annuelle

Afin de rémunérer les auteurs des œuvres prêtées en bibliothèque, la Belgique collecte une taxe prélevée au lecteur chaque année, pour chaque site ou ensemble de sites sur lequel le lecteur est actif.

L'option est activable pour les réseaux de médiathèques depuis le module Administration du réseau > onglet Réseau (ou Site), dans les Fonctionnalités supplémentaires :

The screenshot shows the 'Modifier le réseau' screen in the decalog SIGB software. The left sidebar contains a tree view with 'Réseau' selected, showing 'Réseau des mediatheques du Haut-Vivarais'. The main area has two tabs: 'Informations' and 'Fonctionnalités supplémentaires'. The 'Fonctionnalités supplémentaires' tab is active, and the 'Circulation' section is expanded. The 'Gestion de la taxe annuelle' option is highlighted with a red box and is checked. A warning message is displayed below the checkbox: 'Cette option permet d'activer la gestion de la taxe annuelle : il s'agit d'une taxe due par les bibliothèques dans certains pays (dont la Belgique) pour la rétribution des droits d'auteurs. Cette taxe peut être directement prélevée auprès de l'abonné, qui doit s'en acquitter une fois par an.'

Une fois l'option activée, il est nécessaire de définir les montants de cette taxe annuelle, qui diffère selon l'âge de l'abonné (2 montants à définir : taxe adulte et taxe enfant).

Pour les réseaux de bibliothèques, deux alternatives pour définir les montants de la taxe annuelle :

- Soit la taxe annuelle est définie pour chaque site, auquel cas les montants de la taxe annuelle sont à renseigner au niveau de chaque site (onglet « Paramètres » dans la

modification d'un site).

decalog SIGB Angélique DUPONT Médiathèque de la Vallée du Doux

Utilisateurs Réseau Profils Assistants de prêts Périphériques Regroupements de sites Comptes SMS Planificateur de tâches

Ajouter Modifier

Réseau Réseau des mediatheques du Haut-Vivaraïs

Bassins

Nom Effacer Rechercher

Nom

Bassin Doux/Eyrieux

Bassin des Dévières

Sites

Nom Effacer Rechercher

Nom

Bassin Doux/Eyrieux

Médiathèque de la Vallée du Doux

Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Bassin des Dévières

Médiathèque des Dévières

Point lecture des Dévières

Hors bassin

Médiathèque du plateau du Haut-Lignon

Bibliothèque des collines de Monteil

Modifier un site

Prêts - retours

☐ Encaissement avec reçu

☒ Afficher un message au retour d'un exemplaire en nouveauté

☒ Autoriser le prêt de mes exemplaires localisés par erreur dans un autre site

Comptabiliser dans les règles de retard :

☒ Les jours de fermeture hebdomadaires

☒ Les périodes de fermeture annuelles

Dettes

Le regroupement de sites de type 'Dettes communes' 'Regroupement dettes communes Doux/Eyrieux' comprend ce site. De ce fait, ce sont les valeurs renseignées au niveau du regroupement qui s'appliquent.

Montant maximum non bloquant d'une dette pour les opérations dans Decalog SIGB 0

Abonnés

Lors de la création d'un abonné de type 'Personne', mettre les initiales du nom et du prénom en majuscule Appliquer aux abonnés existants

Lors de la création d'un abonné de type 'Groupe', par défaut :

- ☒ Cocher l'option 'Permettre la gestion des membres depuis le compte sur le portail public' ☐ Oui ☒ Non
- ☒ Initialiser l'option 'Classer les membres du groupe' à ☐ Nom ☐ Prénom
- ☒ Initialiser l'option 'Saisie d'un membre lors d'un prêt au groupe' à ☐ Obligatoire ☐ Conseillée ☒ Facultative

Lors de la création d'un abonné, (quel que soit son type), par défaut :

- ☒ Cocher l'option 'Signaler au prêt les documents déjà empruntés' ☐ Oui ☐ Non
- ☒ Initialiser la durée correspondante à cette option à 1500 jours

Taxe annuelle

Ce site n'est pas dans un regroupement de sites de type Taxes annuelles : le paramétrage pour ce site peut donc être renseigné ci-dessous.
Si le paramétrage est géré de manière commune entre plusieurs sites, il est à effectuer depuis l'onglet Regroupements de sites > Regroupement de type Taxes annuelles.

Âge limite 18

Montant de la taxe annuelle adulte 5

Montant de la taxe annuelle jeune 2.5

Valider Annuler

- Soit la taxe annuelle est définie pour plusieurs ensembles de sites, auquel cas les montants de la taxe annuelle sont à renseigner au niveau de l'onglet Regroupements de sites (bouton Ajouter > Taxes annuelles). Chaque regroupement de sites de type « Taxes annuelles » est à créer en cochant les sites qu'il regroupe, et est porteur de la taxe annuelle applicable dans les sites regroupés.

decalog SIGB Angélique DUPONT Médiathèque de la Vallée du Doux

Utilisateurs Réseau Profils Assistants de prêts Périphériques Regroupements de sites Comptes SMS Planificateur de tâches

Ajouter Créer à partir des bassins

Exemplaires

Regroupement exemplaires Doux/Eyrieux

Cartes communes

Regroupement carte commune Doux/Eyrieux

Dettes communes

Regroupement dettes communes Doux/Eyrieux

Taxes annuelles

Navettes de retour

Regroupement nav retour Doux/Eyrieux

Délocalisations au retour

Navettes de réservation

Regroupement nav résa Doux/Eyrieux

Regroupements de sites

Type Taxes annuelles

Nom Regroupement taxe annuelle Doux-Eyrieux

Un site ne peut pas appartenir à deux regroupements du même type

Sites

Réseau des mediatheques du Haut-Vivaraïs

Bassin Doux/Eyrieux

Médiathèque de la Vallée du Doux

Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Bassin des Dévières

Médiathèque des Dévières

Point lecture des Dévières

Médiathèque du plateau du Haut-Lignon

Bibliothèque des collines de Monteil

Paramétrage

Le paramétrage ci-dessous, commun à tous les sites du regroupement, remplace celui renseigné sur chaque site.
Si un site est retiré du regroupement (ou si le regroupement lui-même est supprimé), les paramétrages seront reportés sur chaque site.

Âge limite 18

Montant de la taxe annuelle adulte 5

Montant de la taxe annuelle jeune 2.5

A noter que si des sites avaient déjà défini des montants à leur niveau, le fait de créer un regroupement qui inclut ces sites écrasera la valeur renseignée sur le site au profit de celle du

regroupement.

Lorsque les taxes annuelles ont été définies, le fait de charger un abonné en Prêts-Retours provoque l'affichage d'un message, demandant le règlement de la taxe annuelle sur le site. Il est important de noter que si l'âge de l'abonné n'a pas été renseigné, le logiciel l'indique :

The screenshot shows a window titled "Avertissements abonné" for a user named "Aurore DUPIN". It contains two messages: "Cotisation en retard : Cotisation enfant Regroupement Doux/Eyrieux (à renouveler depuis le 04/08/2017)" with a "Renouveler" button, and "Taxe annuelle à régler. Veuillez renseigner la date de naissance de l'abonné pour permettre de définir le montant de la taxe à régler." At the bottom right, there are buttons for "Forcer" and "Changer d'abonné".

Une fois l'âge de l'abonné défini, il est possible de traiter la taxe annuelle à travers deux choix, qui sont les suivants :

- Régler la taxe due par l'abonné
- Exonérer l'abonné de cette taxe pour l'année courante.

Dans tous les cas, le choix fait pour l'année en cours sur le site (ou le regroupement de site) concerné est **définitif**.

This screenshot shows the "Avertissements abonné" window for "Leïla DUPIN" with a "Taxe annuelle à régler" message. A "Traiter" button is highlighted with a blue box. A modal dialog titled "Traitement de la taxe annuelle" is open, displaying the message: "La taxe annuelle due par l'abonné DUPIN Leïla (0334) sur le regroupement de sites Regroupement taxe annuelle Doux/Eyrieux s'élève à un montant de 2.5. Souhaitez-vous?". It offers two radio button options: "Régler la taxe due par l'abonné ?" (selected) and "Exonérer l'abonné de cette taxe pour l'année courante ?". A red warning message states: "Attention, une fois validé, il sera impossible de revenir sur ce choix pour l'année en cours !". The dialog has "Valider" and "Annuler" buttons at the bottom.

L'information est ensuite stockée sur la fiche de l'abonné, au niveau du bloc Historique & Statistiques :

Situation actuelle

Date du dernier prêt 17/09/2019

Nombre de prêts en cours 1

Nombre de prêts numériques en cours 0

Nombre de réservations en cours 0

Nombre de suggestions en cours 0

Taxe annuelle • Réglée (2.5) pour le regroupement de sites 'Regroupement taxe annuelle Doux/Eyrieux' le 17/09/2019 à 15:24:36 par DUPONT, Angélique

Remarque importante : le non-règlement d'une taxe annuelle n'empêche pas l'abonné d'utiliser les services offerts par le portail (réservation, prolongation, etc.), le SIGB ou les automates de prêt.

Dans le journal des Dettes & Règlements, un nouveau motif « Taxe annuelle » a ainsi été ajouté :

The screenshot shows the 'decalog SIGB' interface for 'Angélique DUPONT' at the 'Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux'. The 'Liste des dettes et règlements' screen displays a table of transactions. A red box highlights the 'Taxe annuelle' entry in the list, which has a date of 03/10/2019 and a value of 5.00. The sidebar on the left shows the 'Motif' dropdown menu with 'Taxe annuelle' selected and highlighted by a red box.

Date de r...	Code-barre...	Abonné	Motif	Objet	Mo...	Date de c...	Mode de r...	Numéro d...	Auteur de la dette	Auteur de l'opér...	Date c...
03/10/2019	0321	CHABANEL, Marie	Taxe annuelle	Taxe annuelle pour le regroupement de sites 'Regroupement taxe annuelle Do...	5.00	03/10/2019	Espèces		Angélique DUP...	Angélique DUP...	03/10/2019

Note : la taxe annuelle est également gérée pour les groupes, depuis une mise à jour effectuée en juin 2020.

taxe_annuelle_groupe.png

Created 2026-07-03 15:03:01 UTC by Admin

Updated 2026-07-03 15:03:03 UTC by Admin